EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/07/2024 Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02.07.2024

ID: 089-200039642-20240620-53_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice: 73 - Présents: 46 - Absent(s): 16 - Pouvoir(s): 11 - Votants: 57

Délibération nº 53-2024

Le vingt juin deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, Président.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M MURAT Olivier Ancy-le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-le-Libre: Mme. BURGEVIN Véronique, Argenteuil-sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-le-Châtel: M. BRIGAND Jean-Pierre, Cry-sur-Armançon: M. DE PINHO José, Flogny-la-Chapelle: M. CAILLET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude Fulvy: M. HERBET Robert, Jully: Mme AUBRIOT Mélanie, Junay: M. PROT Dominique, Mélisey: Mme RONDOT Pascaline, Pacy-sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémy, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sennevoy-le-Bas: M. VARAILLES Dominique Sennevoy-le-Haut:, M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. DE DEMO Paul, Tanlay: M. DELPRAT Éric, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. SOEHNLEN Pascal, Villiers-les-Hauts: M. BERCIER Jacques, , Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PICQ Christian, Yrouerre: M. ZANIN Alain

Absents ayant donné pouvoir : Chassignelles : Mme JERUSALEM Anne a donné pouvoir à M. PROT Dominique, Dyé: M. DURAND Olivier a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise a donné pouvoir à Mme BURGEVIN Véronique, Nuit-sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis a donné pouvoir à M. DE PINHO José, Perrigny-sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie a donné pouvoir à M. MURAT Olivier, Ravières: M. FORET Vincent a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno, Sambourg: M. PARIS Stéphane a donné pouvoir à M. PONSARD José, Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane, M. MANUEL Lucas a donné pouvoir à M. LHOMME Régis, Mme ORGEL Emilie a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal

Absents excusés: Argentenay: M. TRONEL Michel, Cruzy-le-Châtel: M. DURAND Thicrry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Éric, Flogny-la-Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, Gigny: M. TOBIET Michel, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Tanlay: M. ROY Yohan, Tonnerre: M. LETRILLARD Laurent, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine

Absents non excusés: Gland: Mme CAMUS-NEYEN Sandrine, Lézinnes: M. BRUMEAUX Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil

Secrétaire de séance : Mme GIBIER Pierrette

Date de convocation: 14 juin 2024

Objet: CULTURE

Conservatoire
Nouvelle grille tarifaire
2024

Vu la délibération n° 61-2023 du conseil communautaire de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" en date du 30 juin 2023 concernant la grille tarifaire du conservatoire intercommunal,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la dites grille tarifaire compte tenu de l'augmentation du cout du service et afin d'y adjoindre une mention indiquant les cas de remises tarifaires.

Proposons de modifier la grille tarifaire (voir annexe) à compter du 1^{er} septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID: 089-200039642-20240620-53_2024-DE

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	57	pour
	0	contre
	0	abstention

CONCLUSION

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président M. Régis LHOMME La Secrétaire de séance Mme GIBIER Pierrette



Mme GIBIER PIETTETTE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).